

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission des affaires juridiques
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
rk.caj@parl.admin.ch

À l'attention des gouvernements
cantonaux

Le 12 novembre 2012

11.431 Initiative parlementaire. Réhabilitation des personnes placées par décision administrative

Procédure de consultation

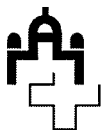
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'État,

La Commission des affaires juridiques du Conseil national a élaboré un avant-projet visant à mettre en œuvre l'initiative parlementaire citée en titre, déposée par l'ancien conseiller national Paul Rechsteiner.

En Suisse, pendant de nombreuses années, il était courant que les autorités de tutelle prononcent l'internement de personnes – souvent jeunes – dans divers établissements et institutions, pour des causes telles que la « paresse » ou le « libertinage ». Etant donné que, en règle générale, des autorités administratives étaient chargées de procéder à ces placements, ces derniers faisaient l'objet d'une « décision administrative ». Aujourd'hui, force est de constater que cette situation a créé une injustice énorme envers une partie des personnes concernées. La commission propose de reconnaître le tort causé aux personnes placées par décision administrative et de contribuer à leur offrir une réparation morale en adoptant un projet de loi fédérale.

Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir vos prises de position sur l'avant-projet en question **d'ici au 22 février 2013**, soit par écrit (Office fédéral de la justice, secrétariat de l'unité Projets et méthode législatifs, Bundesrain 20, 3003 Berne), soit par courrier électronique (jonas.amstutz@bj.admin.ch).

La secrétaire des Commissions des affaires juridiques, Mme Christine Lenzen, se tient volontiers à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions (tél. : 031 322 97 10 ; courrier électronique : christine.lenzen@parl.admin.ch), de même que le collaborateur responsable de ce dossier auprès de l'Office fédéral de la justice, M. Reto Brand (tél. : 031 322 87 01 ; courrier électronique : reto.brand@bj.admin.ch). Vous trouverez la documentation relative à cette procédure de consultation sur le site internet de la commission (www.parlement.ch) ou sur celui des autorités fédérales, rubrique « Procédures de consultation et d'audition en cours » (<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>).



Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à l'examen de cet avant-projet, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'État, l'expression de notre considération distinguée.

Yves Nidegger
Président de la commission

Annexes :

- Avant-projet et rapport explicatif du 11 octobre 2012
- Liste des destinataires